

Paris, le 29 janvier 2020

CUMUL EMPLOI RETRAITE : VICTOIRE DE LA CSMF !

Aujourd'hui, l'activité libérale d'un médecin faisant du cumul emploi-retraite impose au praticien une cotisation retraite sans droit supplémentaire. C'est pourquoi la CSMF a demandé depuis longtemps de mettre fin à cette injustice : les cotisations retraite générées par l'activité libérale en cumul emploi retraite doivent permettre l'acquisition de droits nouveaux.

Les entretiens successifs avec le Haut-Commissaire à la Réforme de la Retraite (HCRR) avaient laissé entrevoir la possibilité de la mise en œuvre de cette proposition ...en 2037 ! La crise démographique actuelle sera loin derrière nous. C'est bien tout de suite qu'il faut favoriser le cumul emploi-retraite pour les médecins qui le souhaitent.

Lors de son entretien avec Laurent Pietraczewski, Secrétaire d'État chargé des retraites, la CSMF a exigé l'application de cette mesure légitime au plus tôt.

C'est désormais chose faite puisque cette mesure de bon sens est désormais inscrite dans le projet de loi instituant un système universel de retraite dans son article 26 et sera applicable dès le 1^{er} janvier 2022.

N'en déplaise à certains, la CSMF ne bavarde pas, elle travaille efficacement !

Dr Jean-Paul Ortiz - Président
06 07 86 08 83
jp.ortiz@csmf.org

Relations presse : Adrien Chapron
01 43 18 88 17 / com@csmf.org

Suivez toute l'actu de la CSMF : [Facebook](#) [Twitter](#) [You Tube](#) www.csmf.org

Créée en 1928, la Confédération des Syndicats Médicaux Français est le premier syndicat de médecins français. Elle regroupe des syndicats de médecins libéraux généralistes et spécialistes et deux structures nationales, Les Généralistes-CSMF (médecins généralistes) et Les Spé-CSMF (médecins spécialistes). Elle fédère également 101 syndicats présents dans chaque département de métropole et d'outre-mer, les médecins à exercice particulier (MEP) et les médecins hospitaliers exerçant en libéral.

Elle défend et représente ses membres dans les différentes négociations, tables rondes auprès des institutions publiques notamment. Elle contribue tout au long de leur pratique à la formation permanente et les accompagne tout au long de leur parcours.

Dans ses valeurs, la CSMF revendique l'indépendance et la probité de la médecine, défend un contrat avec la société et l'esprit conventionnel. Elle soutient une médecine « libérale et sociale », véritable acteur économique, d'innovation et de progrès. Elle assure la défense syndicale individuelle et collective de tous les médecins libéraux. Elle est présidée par le Dr Jean-Paul Ortiz, médecin néphrologue, depuis mars 2014.